



## Remaniement :

### **Pas de ministère pour les 5,5 millions de salarié.e.s et leurs missions publiques**

On reconnaîtra au moins une vertu au nouveau gouvernement : sa composition résolument à droite est en complète adéquation avec la politique menée par Emmanuel Macron.

La CGT Fonction publique ne compte pas, dans cette première réaction, commenter le choix des personnes retenues.

Sur le fond, ce remaniement et ce casting ripoliné indiquent que les politiques d'austérité et de démantèlement des droits sociaux vont se poursuivre et sans doute s'accroître.

Quatorze ministres ont donc été nommé.e.s. Des secrétaires d'Etat devraient suivre dans les prochains jours.

D'ores et déjà, un élément important mérite d'être relevé : la dilution et l'affaiblissement de la place des services publics au sein du pouvoir exécutif.

Le fait qu'il n'y ait pas de ministère de la santé ou du logement de plein exercice, ou que l'éducation, le sport et les Jeux Olympiques soient noyés dans un ensemble indistinct va à l'encontre du développement pourtant indispensable de l'action publique dans ces domaines essentiels.

L'absence de ministère de la Fonction publique en constitue aussi une illustration.

C'est un signe fort que donnent Emmanuel Macron et Gabriel Attal, confirmant ainsi leur vision ultra-libérale de la société et du peu de cas qu'ils font des missions publiques et des agents et agents, fonctionnaires comme non-titulaires, ainsi que des retraité.e.s des trois versants de la Fonction publique.

Quel que soit le rattachement d'un probable secrétariat d'Etat, il s'agira d'un strapontin aux prérogatives et aux moyens amputés.

Ce nouvel épisode consternant souligne que rien de bon n'est à attendre de la macronie dans les mois qui viennent en matière de pouvoir d'achat, de statut, d'égalité professionnelle ou encore d'emploi pour l'ensemble de la Fonction publique.

Cela renforce la conviction et la détermination de la CGT Fonction publique à élever le rapport de forces, dans l'unité la plus large, pour gagner sur les légitimes revendications des agents et des agents et sur les besoins des services publics.

Montreuil, le 12 janvier 2024.